

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.impots.gouv.fr

Paris, le 16 janvier 2017

N° 118

Mise en ligne du simulateur 2017 de l'impôt sur le revenu

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) vous informe de la mise en ligne **le 17 janvier 2017** du simulateur de calcul de l'impôt sur les revenus de 2016.

Rendez-vous dès à présent sur le site **impots.gouv.fr** afin de déterminer si vous êtes ou non imposable au titre de vos revenus 2016 et d'obtenir le calcul du montant de votre impôt.

Le simulateur prend en compte la dernière législation applicable :

- vous savez si vous bénéficiez de la nouvelle baisse d'impôt sur le revenu;
- vous savez, compte tenu du montant de votre impôt, si vous devrez payer en ligne ou adhérer sans attendre au prélèvement mensuel ou à l'échéance (en effet, chaque paiement relatif à l'impôt sur le revenu supérieur à 2000 euros, doit obligatoirement être effectué par voie dématérialisée en 2017).

Quel que soit le montant de votre impôt et même si vous êtes imposable pour la première fois en 2017, pensez au prélèvement mensuel ou à l'échéance : 7 usagers sur 10 font ce choix !

La DGFiP rappelle que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le prélèvement à la source est un changement du mode de perception de l'impôt, pas un changement de son mode de calcul : il supprime le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces mêmes revenus.

Si l'année 2017 marque les premières grandes étapes de la mise en œuvre de la réforme (collecte des coordonnées bancaires, fiabilisation des états civils...), le prélèvement à la source n'aura pas d'impact sur la déclaration des revenus 2016 : il ne modifiera ni les modalités d'imposition des revenus de 2016, ni le recouvrement de l'impôt sur ces revenus.

Lors du calcul de votre impôt sur le revenu grâce au simulateur d'impots.gouv.fr, découvrez tous les services en ligne offerts sur le site!

Contacts presse:

Direction générale des Finances publiques, Cabinet et communication

01 53 18 86 95

